



Syndicat National **FORCE OUVRIÈRE**  
des Personnels de Préfecture

**AVANCEMENT DES AGENTS DES SERVICES  
TECHNIQUES AFFECTES DANS LES JURIDICTIONS  
ADMINISTRATIVES ;**

Le 3 décembre dernier, notre représentant national des agents des greffes des juridictions administratives a été entendu en préambule de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des adjoints techniques.

**Il a dénoncé l'inégalité de traitement en matière d'avancement des agents techniques des juridictions administratives** en rapport aux autres périmètres du ministère de l'intérieur, avec un volume d'avancement très largement en de ça de la règle de calcul réglementaire.

Toute catégories confondues et à l'échelon national, les chiffres sont **accablants** pour l'administration à savoir :

- **4 promotions pour 2010,\***
- **9 promotions pour 2011,**
- **5 promotions pour 2012,**
- **8 promotions pour 2013**

Notre représentant a rappelé l'existence de la charte de gestion signée le 16 décembre 2010 entre le ministère de l'intérieur et le Conseil d'Etat qui prévoit :

*« Pour les avancements de grade, le ministère de l'intérieur (direction des ressources humaines) veille, sous réserve de l'appréciation de la valeur professionnelle des agents, à ce que les ratios de promotion soient respectés pour chacun des périmètres d'affectation. Pour les promotions de corps, il veille au traitement équitable des agents quelle que soit leur affectation ».*

Lors de la CAP des contrôleurs du 10 décembre prochain, notre représentant

a également souligné qu'aucune promotion d'agent de catégorie « C » n'est intervenue à ce grade depuis la création des juridictions administratives, l'administration a-t-elle de droit de fermer un corps à l'avancement sur un périmètre précis ?

**FORCE OUVRIERE S'INSURGE contre cette inégalité de traitement.**

**FORCE OUVRIERE** demande un rattrapage d'avancement pour notre population d'agents techniques affectés en juridictions administrative sur une période de 5 ans.

N'hésitez pas à contacter pour de plus amples informations vos représentants FO au Comité Consultatif Paritaire Spécial/CTPS ainsi qu'au Comité d'Hygiène et de Sécurité Spécial/CHSS

M. Patrick FOUINETEAU (CTPS/CHSS)- Mme Colette GOUSSI/TA Paris (CTPS/CHSS)

Mme Irène MONTANGON/CAA Bordeaux (CTPS) – Mme Christiane PEYRE (TA de Marseille)

**ainsi que notre site informatique sur l'intranet des juridictions ou sur internet :**

**[www.fo-prefectures.com](http://www.fo-prefectures.com)**

